

## **Objectif**

donner une nouvelle chance à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification professionnelle et les accompagner vers la formation

## **Pour qui**

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans et prioritairement pour le public relevant de l'obligation de formation 16-18.
- Jeunes sortants du système éducatif :
  - Sans aucun diplôme (ou uniquement le DNB ou le CFG)
  - Ou sans qualification professionnelle reconnue

## **Retour en formation initiale à la rentrée scolaire 2023**

### **LES DEMANDES DE RETOUR EN FORMATION AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**D'avril à mai :** Le jeune est accompagné par le CIO et le/la Psychologue de l'Éducation Nationale pour effectuer une demande de retour en formation initiale (RFI) pour envisager une intégration à la rentrée scolaire.

Les demandes d'affectation en formation initiale générale, technologique ou professionnelle sous statut scolaire, seront traitées dans le cadre des procédures d'affectation.

### **LES DEMANDES DE RETOUR EN FORMATION HORS ÉDUCATION NATIONALE**

Selon le projet et le profil du jeune, l'accompagnement s'effectue vers la structure partenaire correspondante dans le cadre de la **PSAD** (la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs) :

**GRETA, CFA, Mission locale, école de la deuxième chance, Promo Afp 16-18...**

## Calendrier

**23 mai:** dernier délai pour constituer le dossier au CIO avec la ou le PsyEN

**30 mai :** envoi des dossiers par le CIO à la DSDEN

**1<sup>er</sup> Juin :** Commission pédagogique : étude des dossiers

**Autour du 26 juin :** résultat des affectations et si c'est validé, alors inscription dans les lycées

## Situation actuelle du candidat

Suivi plate-forme suivi et appui aux décrocheurs PSAD

Suivi mission locale

Stagiaire de la formation professionnelle

Demandeur d'emploi

## Documents à joindre au dossier

- Curriculum vitae détaillé (études, expériences professionnelles, situation actuelle)
- Lettre de motivation
- Photocopies :
  - des bulletins de notes des deux dernières années de scolarité (y compris si le candidat n'a pas terminé l'année),
  - des diplômes obtenus (le cas échéant),
  - du relevé des notes obtenues aux examens (le cas échéant : Brevet, BEP et/ou CAP post 3<sup>ème</sup>...)
- Avis médical d'orientation (le cas échéant)

## Constitution du dossier RFI retour en formation sous statut scolaire

## vœux Hors AFFELNET Pas de procédure informatisée

1<sup>ère</sup> générale  
Terminale générale  
1<sup>ère</sup> professionnelle (*post 2<sup>nde</sup> Pro hors Familles de métiers*)  
Terminale professionnelle  
Terminale technologique  
BMA (Brevet Métiers d'Art)  
Autre

Plus d'infos sur les formation sur  
<https://www.onisep.fr/>

## vœux AFFELNET procédure informatisée pour l'affectation des élèves en lycée

2<sup>nde</sup> GT  
2<sup>nde</sup> professionnelle  
1<sup>ère</sup> année CAP  
1<sup>ère</sup> professionnelle (*post CAP, post 2<sup>nde</sup> GT, post 2<sup>nde</sup> Pro Familles de métiers*)  
1<sup>ère</sup> technologique (*STAV, STHR, STI2D, STL, STMG, ST2S*)  
Mention complémentaire  
CAP en 1 an  
Autre

## 5 vœux par ordre de préférence Uniquement vers un établissement public de l'académie de Versailles

La liste des formations est téléchargeable à partir de [www.ac-versailles.fr/affelnet](http://www.ac-versailles.fr/affelnet)

## AVIS MOTIVE

- du Psychologue de l'Éducation Nationale
- du Directeur de CIO

CIO Argenteuil 14 rue ALFRED LABRIERE, 95100 ARGENTEUIL

Tél : 01 39 98 02 79

[www.ac-versailles.fr/cio-argenteuil](http://www.ac-versailles.fr/cio-argenteuil)

[https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1\\_8479092/fr/retour-en-formation-initiale-rentree-2023](https://ariane.ac-versailles.fr/pia/jcms/s1_8479092/fr/retour-en-formation-initiale-rentree-2023)